



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Depuis l'année 2020 la blistérisation de médicaments est prise en charge par la CNS pour les patients vivant en « structure fixe ». Il s'agit d'un système de préparation et d'emballage personnalisé de médicaments qui vise à simplifier la prise des médicaments et qui contribue à éviter les oublis de prise de médicaments ainsi que d'éventuels effets indésirables dus à l'interaction entre différents médicaments.

En dehors des « structures fixes » et notamment dans le cadre du maintien à domicile ou encore dans le cadre de traitements de troubles psychiques, la blistérisation - en ce qu'elle peut prévenir des problèmes de santé dus à une mauvaise prise de médicaments, voire l'oubli de prises de médicaments - présente également des avantages certains. Or, si les réseaux de soins à domicile offrent ce service, l'acte de préparation et d'emballage personnalisé de médicaments n'est pas pris en charge et donc facturé directement aux patients à des tarifs très disparates.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Madame la Ministre partage-t-elle l'approche positive concernant les avantages de la blistérisation en général et de la blistérisation en dehors des « structures fixes » en particulier ?
- Madame la Ministre estime-t-elle que certains patients en dehors des « structures fixes » devraient avoir droit à une tarification uniforme et abordable, voire à la prise en charge de la blistérisation de leurs médicaments ?
- Madame la Ministre compte-t-elle s'engager pour qu'un cadre approprié soit mis en place pour la prise en charge de la blistérisation en dehors des « structures fixes » ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député